



Lyon le 26/1/15

Conseillers dédiés : Pourquoi une expertise ?

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de réinvestir la relation entreprise.

Mais à partir de demain, il existera le conseiller-re à dominant demandeurs d'emploi et le conseiller-re à dominante entreprise :

Tout ceci à moyens constants. Le temps dédié précédemment à l'entreprise à l'ensemble des conseillers sera enlevé aux conseillers à dominante DE et mutualisé pour les conseillers entreprise.

De fait les conseillers DE ne feront plus que des activités d'accueil, d'inscription et de suivi de leur PF. Ils vont ainsi perdre une partie de leur qualification, cette capacité d'intermédiation sur le marché du travail, que les usagers attendent de nous.

Par ailleurs, les demandeurs d'emploi jusqu'alors suivis par ces futurs conseillers-res entreprise seront dispatchés sur les autres conseillers.

Ces changements soulèvent de multiples interrogations :

- Sur l'organisation du travail et la marge de manœuvre des ELD dans l'organisation de l'activité compte tenu de la contrainte liée à cette activité.
- Le contenu du métier des autres conseillers
- Le devenir des forces de prospection
- Les fonctions et les relations entre les différentes équipes
- Que vont faire ces conseillers dédiés : part de la prospection et du travail sur site ?
- Sur l'organisation du service employeur ?
- Sur le lien avec le 39/49 (ou 39 95) et force de prospection

Outre la déqualification pour les conseillers DE et le déploiement à moyens constants, le contour de l'organisation de la future relation entreprise dans les sites est flou.

Les élus malgré leurs différentes interrogations n'ont pas obtenu de réponses précises. L'expertise n'est pas faite pour faire dépenser 50 000 euros à la direction comme cela a été relayé dans certains sites !

C'est précisément pour faire préciser ces contours incertains qu'une expertise a été demandée et votée à l'unanimité des élu-es CHSCT le 21 janvier 2015.

Le déploiement des premiers sites concernés : Oyonnax, Valence Hugo, Roussillon, Firminy, Tassin est donc reporté.

Ce dispositif risque de conduire rapidement à une disparition de l'intermédiation active, démarche de nature à donner du sens au travail. Ce projet d'importance va avoir un impact considérable sur l'organisation des agences et sur les conditions de travail des salariés de l'ensemble des sites de Pôle Emploi, ainsi que sur leur déroulement de carrière et la qualité du service rendu aux usager-es sur les prochaines années.